



COMMUNE D'AIGLE

Hôtel de Ville
Place du Marché 1
Case postale 500
1860 Aigle
Tél. + 41 24 / 468 41 11
Fax + 41 24 / 468 41 23
administration@aigle.ch
www.aigle.ch

Demande d'aide financière à l'acquisition de deux-roues électriques

1. Coordonnées de l'acheteur

Prénom et nom du requérant :
Date de naissance :
Adresse complète :
Tél. :
Banque : Nom du titulaire du compte:
Compte (code IBAN) :

2. Caractéristiques de l'achat

Véhicule : VÉLO SCOOTER
Marque / Modèle :
Montant de l'achat : (valeur nette, taxes et rabais compris)
Magasin :

3. But de l'achat

Merci de préciser les raisons de votre achat :
.....

Conditions

- Le demandeur / l'entreprise doit être domicilié sur la commune d'Aigle.
- L'achat doit s'effectuer auprès d'un commerçant aiglon.
- Le demandeur certifie qu'il acquiert ce véhicule pour ses propres besoins, ou pour un membre de sa famille résidant à Aigle. L'entreprise certifie qu'elle acquiert ce véhicule pour ses besoins de déplacements professionnels.
- Le demandeur / l'entreprise s'engage à ne pas revendre son véhicule moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas valable pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
- L'offre est valable dans la limite des budgets de subvention de la Ville d'Aigle.

Documents à fournir

- La facture originale d'achat et la confirmation de paiement.
- Une copie du permis de conduire de l'acheteur d'un scooter.
- Une preuve d'immatriculation pour les scooters.

Ce document est à renvoyer au Greffe municipal, Case postale 500, 1860 Aigle

Par sa signature, le requérant déclare avoir pris connaissance et admettre les conditions d'octroi de l'aide figurant ci-dessus.

Lieu et date : Signature du demandeur :

Décision :

FAVORABLE DÉFAVORABLE

Contrôlé le : M. Veyre, Secrétaire municipal adjoint

Contrôlé le : M.-L. Duroux, Présidente de la Commission municipale de l'énergie et du développement durable

Pour la Municipalité :

F. Borloz, Syndic

A. Décaillet, Secrétaire municipale